



Institution Jeanne d'Arc

Ecole-collège-lycée

Établissement Privé Mixte sous contrat d'Association avec l'État

Règlement financier 2025-2026

1. CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES
2. DEMI-PENSION
3. PRIMAIRE : ETUDE, GARDERIE, CLUB DU MERCREDI
4. VOYAGES
5. ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

1. CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES

2025-2026	scolarité	fournitures scolaires	total
école sauf CM2	1 369 €	40 €	1 409 €
CM2	1 389 €		1 389 €
collège	2 112 €		2 112 €
lycée	2 175 €		2 175 €

La scolarité comprend

- les fichiers élèves
- les actions spécifiques, (E.A.R.S., prise de parole en public...)
- la fourniture d'un T-shirt de sport de l'établissement au secondaire
- la fourniture d'un sweat-shirt de l'établissement aux nouveaux élèves au collège et au lycée (6èmes et 2ndes ou nouveaux élèves dans les autres classes)
- l'assurance « Responsabilité Civile » auprès de la Mutuelle Saint Christophe, qui couvre les conséquences pécuniaires pouvant incomber
 - aux élèves
 - aux parents d'élèves lorsqu'ils sont civilement responsables de leurs enfants
 - à toute personne exerçant une activité bénévole au sein de l'établissement Jeanne d'Arc.

Facturation appliquée en cas de perte

carte	10 €
carnet de correspondance	10 €

Un second T-shirt de sport pourra être fourni dans la limite des stocks disponibles moyennant 10 €.

En 4^{ème}, les élèves suivent une formation aux premiers secours. Cette formation est facturée aux familles 60 € (prise en charge partielle par l'APEL).

a) APEL

L'adhésion à l'APEL d'un montant de 25 € par famille est portée sur la facture annuelle. Elle est collectée par l'établissement et intégralement reversée à l'APEL.



Institution Jeanne d'Arc

Ecole-collège-lycée

Établissement Privé Mixte sous contrat d'Association avec l'État

- Une somme de 11,50 € est utilisée par l'APEL de l'établissement pour la vie de l'association, l'octroi de participations financières pour soutenir des initiatives au sein de l'établissement (notamment les voyages, sorties scolaires et projets), des actions de solidarité...
- Le solde de 13,50 € est reversé aux mouvements des APEL départementaux, académiques et nationaux pour soutenir leurs actions et abonner les familles au magazine *Famille & Education*.

Cette cotisation est facultative. Si vous ne voulez pas adhérer à l'APEL, veuillez le signifier par mail à la comptabilité (comptabilite@jamontrouge.com) avant **le vendredi 5 septembre 2025**. Cette démarche est à effectuer tous les ans.

b) Remise sur la contribution annuelle

- **Pour les familles nombreuses**

- 10% sur le 2^{ème} enfant
- 20% sur le 3^{ème} et suivants

- **Pour les parents travaillant dans un établissement scolaire de l'enseignement catholique**

Une réduction de 20% est possible sur demande et sur production d'un justificatif avant **le vendredi 5 septembre 2025**. Cette démarche est à effectuer tous les ans.

- **Caisse d'entraide**

Si vous souhaitez obtenir une aide exceptionnelle sur le montant de la contribution annuelle, un dossier est à demander à la comptabilité et à retourner avant fin septembre.

Pour le collège et le lycée, cette aide ne pourra être attribuée qu'une fois épuisés les recours habituels (bourse départementale ou nationale).

c) Modalités de paiement

Au mois d'octobre, la facture annuelle vous parviendra via le portail Ecole Directe.

L'acompte de 200 €, déjà versé lors de l'inscription, sera déduit de la facture annuelle.

- **Paiement par prélèvements** : 9 mensualités

⇒ le 10 de chaque mois, d'octobre 2025 à juin 2026

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront refacturés.

⇒ Un dernier prélèvement sera effectué le 10 juillet pour procéder au règlement des factures de fin d'année (manuels non rendus, cantine exceptionnelle...).

- **Paiement par carte bancaire** sur Ecole directe, **par virement ou par chèque** (à l'ordre d'OGEC Jeanne d'Arc) : 3 échéances

⇒ au début de chaque trimestre le 10/10/2025, le 10/01/2026 et le 10/04/2026.

Merci de bien préciser dans le libellé du virement ou au dos du chèque le code 411 accolé au nom du payeur (exemple 411DUPONT) qui apparaît sur votre facture.

Tout trimestre commencé est dû.

En cas de plusieurs payeurs pour un même enfant (parents séparés), la répartition choisie en début d'année sera la même pour l'ensemble des frais (scolarité, cantine, voyages...).



Institution Jeanne d'Arc

Ecole-collège-lycée

Établissement Privé Mixte sous contrat d'Association avec l'État

2. DEMI-PENSION

	1 jour par semaine	2 jours par semaine	3 jours par semaine	4 jours par semaine	5 jours par semaine
primaire	310 €	619 €	929 €	1 238 €	1 548 €
6ème, 5ème	292 €	585 €	877 €	1 170 €	1 462 €
4ème, 3ème	284 €	568 €	851 €	1 135 €	1 419 €
lycée	275 €	550 €	826 €	1 101 €	1 376 €

Le forfait annualisé est ajusté en fonction des jours fériés, des journées pédagogiques, des dates de départ en vacances et des voyages de niveau.

Pour les élèves ayant un PAI et fournissant leur repas, 4,20 € sont facturés par repas.

Principes de fonctionnement

L'inscription est à faire au plus tard le **vendredi 12 septembre 2025** sur Ecole Directe.

Vous avez la possibilité de modifier le nombre de jours hebdomadaires à deux reprises dans l'année pour prise d'effet au trimestre suivant, juste avant les vacances de Noël et de Pâques.

Les repas exceptionnels sont facturés 9,10 € par le passage du badge de l'enfant à la cantine.

En cas d'absence d'au moins une semaine pour raison médicale, les frais de cantine seront déduits.

3. ETUDE, GARDERIE, CLUB DU MERCREDI (PRIMAIRE)

a) Etude, garderie

1 jour par semaine	2 jours par semaine	3 jours par semaine	4 jours par semaine	5 jours par semaine
281 €	562 €	842 €	1 123 €	1 404 €

Une venue exceptionnelle à la garderie ou à l'étude est facturée 8,30 €.

En cas de retard

A partir de 17h05, l'enfant que la famille n'est pas venue chercher intégrera un groupe d'étude, garderie jusqu'à 18h00. La famille sera facturée de 8,30 €.

A partir de 18h10, toute 1/2h de retard sera facturée 8,30 €.

b) Club du mercredi

	1/2 journée	journée entière
année	796 €	1 591 €
exceptionnel	22,10 €	44,20 €



Institution Jeanne d'Arc

Ecole-collège-lycée

Établissement Privé Mixte sous contrat d'Association avec l'État

Principes de fonctionnement

L'inscription est à faire au plus tard le **vendredi 12 septembre 2025** sur Ecole Directe.

Vous avez la possibilité de modifier le nombre de jours hebdomadaires à deux reprises dans l'année pour prise d'effet au trimestre suivant, juste avant les vacances de Noël et de Pâques.

4. CLASSES SANS CARTABLES ET VOYAGES

Les coûts sont donnés à titre indicatif et seront précisés lors des inscriptions.

Une fois l'inscription réalisée, celle-ci est définitive. Le total du prix du voyage est dû sauf cas de force majeure.

Primaire : Projet spécifique sur temps scolaire et classe de découvertes		
MS	classe théâtre (Mme Marie)	180 €
MS-GS	projet percussions du monde	260 €
GS	classe théâtre (Mme Marie)	180 €
CE1A	classe de découverte Chamouille	180 €
CE1B	classe Harry Potter (Côté découverte)	200 €
CE2A	classe de découverte Chamouille	180 €
CE2B	classe Jules César (Graine de Léonard)	190 €
CM1	classe de découvertes volcans (participation de l'APEL)	430 €
CM2	classe théâtre (Mme Marie)	285 €

Secondaire : Voyages		
5 ^{ème}	voyage en Angleterre (participation de l'APEL)	620 €
4 ^{ème} - 3 ^{ème}	échange franco-allemand (participation de l'APEL)	260 €
3 ^{ème}	voyage en Espagne (participation de l'APEL)	700 €
2 ^{nde}	voyage sportif dans le Jura	540 €
2 ^{nde} - 1 ^{ère}	échange franco-allemand	460 €
2 ^{nde} - 1 ^{ère}	voyage en Espagne	750 €
T ^{ale} HGGSP, LLCER, SVT	Londres	660 €

Pastorale

Retraite/ Pèlerinage	Niveaux concernés	Coût estimé
Retraite 1 ^{ère} communion	primaire	30 €
Retraite baptême, 1 ^{ère} communion et profession de foi	secondaire	30 €
Retraite Confirmation	4 ^{ème} - 3 ^{ème}	30 €
Pèlerinage du Rosaire (5 nuitées, Lourdes) (participation de l'APEL)	1 ^{ère}	440 €



Institution Jeanne d'Arc

Ecole-collège-lycée

Établissement Privé Mixte sous contrat d'Association avec l'État

5. ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

Primaire		
Anglais (Helen Doron)		395 €
Dessin (Les ateliers du Préau)		300 €
Couture (Les ateliers du Préau)	CE1, CE2	315 €
	CM1, CM2	335 €
Echecs (Paris Jeune Echec)	GS, Elémentaire	205 €
Baby-gym (M. Le Dinh)	Maternelle	215 €
Jeux sportifs (M. Le Dinh)	Elémentaire	180 €
Acrocirque (M. Le Dinh)	Elémentaire	215 €
Multisports (M. Le Dinh)	Elémentaire	215 €
Judo (Judo club Baudricourt)		210 €
Théâtre (Mme Marie)	CP	210 €
	CE1, CE2, CM1	280 €
	CM2 / Collège	285 €
Danse (Mme Fardeau)	GS, CP	130 €
	CE1, CE2, CM1, CM2 / Collège	170 €

Secondaire			
Atelier photo (Objectifs images, M. Chaussois)	Collège	95 €	3 mois
Echecs (M. Bouget)		165 €	
Jeux de société (backgamon...) (M. Ribeiro)		230 €	
Atelier de déclamation (Parole d'Ephémères, Mme Zebert)	Lycée	230 €	
Théâtre (Mme Marie)	CM2 / Collège	285 €	
Danse (Mme Fardeau)	CE1, CE2, CM1, CM2 / Collège	170 €	

Association sportive		
Tennis de table (MM. Lacorne, Le Dinh)	Collège	50 €
Fitness musculation (M. Logerot)	Lycée	50 €